

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

RCS BOBIGNY 490203056

Capital Social : 2000 euros

Siège social : 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 20 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt avril,
A 15 heures,

Les associés de la société SARL A3R EUROPLUS au capital de 2000 Euros, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale, sur convocation de la gérance.

Les associés présents ou représentés possédant la totalité des parts, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RADI ABDELLATIF, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la gérance,
- Agrément des cessions des parts intervenues le 20/04/2025,
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes

IERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte des cessions des parts sociales intervenues le 20/04/2025 et donne son agrément.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

RCS BOBIGNY 490203056

Capital Social : 2000 euros

Siège social : 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

2EME RESOLUTION

Pour tenir compte de ces modifications adoptés à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de mettre à jour les articles suivants :

ARTICLE 6- APPORTS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de la séance et les associés.

Certifié conforme

Fait à SAINT DENIS, le 20/04/2025

SIGNATURES

M. RADI ABDELLATIF



M. RADI ABDELKRIM



A3R EUROPLUS
14, Rue Auguste Delaune
93200 Saint-Denis
Tel.: 01 49 33 35 61
Siret: 49020305600018